

Contribution à l'enquête publique

sur la déviation RN21 d'Adé

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En ce début d'année 2026, la sortie Nord du village, pour ne parler que d'un seul lieu à titre d'exemple, reste un « point noir ». En effet la circulation, sur cette RN21 est intense et maintenant quasiment tout au long de l'année. En conséquence quand un automobiliste envisage de traverser cette nationale pour s'engager vers Tarbes (ou inversement quand, descendant de la route du Tougaya, il souhaite se diriger vers Lourdes), il peut s'armer de patience et ne pas être pressé ou en retard... Constatons que l'argument avancé depuis des lustres (déviation : plus de problèmes) pour ne rien faire n'apporte toujours pas de solution puisque cette « future 2X2 voies » n'est à ce jour pas réalisée.

Un projet très ancien

C'est depuis les années 60 du siècle passé qu'un projet de déviation d'Adé est évoqué. Ces premières esquisses faisaient passer ce contournement à l'Est de l'actuelle RN 21. Les élus de l'époque, avec une vision d'anticipation remarquable quant au développement du tourisme régional et donc de l'augmentation importante de la circulation automobile, estimaient donc déjà la nécessité d'une telle réalisation.

Mais avec le temps, d'autres élus, en accordant, et en connaissance de cause, de nombreux permis de construire sur l'emprise de ces terrains (à réserver et dont certains étaient communaux), rendirent assez rapidement impossible la poursuite de ce projet côté Est car impensable de démolir les maisons récentes des particuliers riverains. Résultat : ce projet fut abandonné et remplacé par une nouvelle déviation passant à l'Ouest de la commune, entre la voie ferrée et la lisière du bois du Montané. Et aujourd'hui c'est ce tracé qui constitue le projet d'ensemble du contournement du village. Naturellement, il se présente avec toutes les études approfondies abordant les aspects techniques, environnementaux et financiers ?

Ici, il nous reste à ajouter que ces dernières années, à plusieurs reprises et donc pour différentes raisons, ce projet se trouva retardé, repoussé alors qu'il semblait parfois, du moins aux yeux de la population, enfin progresser. Exemple aussi parlant qu'incompréhensible : il y a plus de dix ans que la construction du pont de Toulicou (2014) est terminée !

Un tronçon d'un aménagement d'ensemble

Qualifiée de déviation de la RN 21 au droit de la commune d'Adé, en réalité aujourd'hui il s'agit d'un maillon d'un projet bien plus grand et qui s'intègre dans un aménagement bien plus large. Effectivement, il ne s'agit pas d'une opération isolée mais d'un élément d'un programme routier cherchant à adapter l'axe Tarbes/Lourdes, sans doute le plus important des Hautes-Pyrénées par les flots de véhicules l'empruntant quotidiennement.

Face à ce trafic en augmentation régulière, il ne suffit pas de le regretter mais au contraire de le prendre en considération tel que constaté pour tenter d'apporter le plus rapidement possible des solutions efficaces. En d'autres termes, il ne suffit pas de « voir » la réalité telle que l'on voudrait qu'elle soit mais la « voir » vraiment telle qu'elle se présente en ce premier quart du 21^{ème} siècle.

Dès lors les interrogations nouvelles, les propositions inédites que peut susciter encore ce projet doivent tendre à son enrichissement en nourrissant le débat nécessaire et constructif proposé. Assurément, des remarques soulevées à l'occasion de cette dernière enquête publique peuvent être entendues. Et nous, n'hésitons pas aussi à parier sur l'avenir car quoique l'on puisse en penser, en dire, car l'axe routier et touristique : Tarbes, Lourdes (ville connue mondialement), et les beaux sites des Pyrénées centrales évoluera progressivement comme obligatoirement.

Pour mémoire, simple rappel : la voie rapide à partir de la sortie Sud de Lourdes (viaduc) vers Argelès, Pierrefitte avait été, en son temps, également contestée... or, de nos jours, qui ne l'emprunte (ancienne route quasi déserte) ?

D'une proposition : en référence à certaines informations venant d'un autre gros et contesté chantier d'Occitanie, il serait bien, en usant du principe de précaution, de veiller, le moment venu (lors des travaux), que soient toujours bien respectées les limites originelles de l'emprise pour éviter des abus incroyables et inadmissibles « d'emprunts » de terrains non prévus.

Une réalisation attendue.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Commissaire enquêteur, en tant qu'Adéen, de vous préciser que les habitants (disons la plupart pour ne pas paraître trop présomptueux) du village attendent, depuis longtemps et avec beaucoup de patience, cette réalisation.

Les raisons en sont nombreuses : la sécurité routière (la primordiale) avec une meilleure fluidité du trafic, une autre qualité de vie pour l'ensemble de la population (moins de nuisances, moins de pollutions (d'abord sonore), un environnement local plus agréable...

Pour mémoire, les problèmes ont été évidemment, au fil des années passées, signalés aux responsables départementaux (Préfet, directeur des routes...) avec demandes sinon d'y remédier complètement du moins de tenter de les réduire. Ce sont des élus de ces différentes époques qui étaient intervenus à maintes reprises.

De plus, en 2009, après un précédent courrier d'un conseiller municipal de la rue du Tougaya, j'ai été (avec mes excuses pour cette affirmation qui peut vous paraître de l'outrecuidance), personnellement et avec l'appui d'une petite équipe, à l'origine de courriers (Monsieur le Préfet, Directeur de la DIRSO) pour les sensibiliser à la dangerosité que représente ce lieu (sortie Nord). Ensuite, sans réponse, du lancement d'une pétition (en juillet 2009 mais avec le succès que l'on sait) pour souhaiter simplement un aménagement sécuritaire de cette sortie Nord du village. Cette pétition avait recueilli plus de trois cents signatures en plein mois d'août. Il faut dire que sont confrontés à cette traversée de nationale tous les automobilistes venant de Bartrès, de Loubajac... et qui en traversant Adé rejoignent la ville préfecture.

A titre personnel, je suis favorable à ce projet. Je crois en effet, dans une vision et perspectives d'avenir et au-delà des questions peut-être directement plus personnelles de riverains, au-delà aussi des questionnements plus généraux de bon sens paysan et bigourdan concernant des préoccupations écologiques (zones humides), climatiques (eau), économiques, qu'il devient nécessaire, utile et qu'il est enfin temps que ce projet voit le jour après tant de décennies d'études, de concertations et d'enquêtes publiques.

Adé le 19 janvier 2026 (Registre)

et publiée aussi le 11 février 2026.

Jean Carassus – Adé